

Décision n°DEC_24_031

Objet : Contrat de location de licence de débit de boissons de catégorie 3 des arènes municipales 2024 - Club Taurin Lou Razet

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Pérols ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-07-28/1 en date du 28 juillet 2020, rendue exécutoire après dépôt en préfecture le 31 juillet 2020 et publication le 31 juillet 2020, déléguant au Maire certaines attributions telles que définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la commune est propriétaire d'une licence de débit de boissons de catégorie 3 rattachée aux arènes municipales ;

Considérant l'intérêt pour la commune de louer cette licence au Club taurin Lou Razet ;

DÉCIDE

Article 1 : Le contrat de location de la licence est signé avec le Club taurin Lou Razet dont le siège social est situé 11 rue Pierre et Marie Curie 34470 PEROLS, association régie par la loi de 1901, déclarée en préfecture sous le n°W343000651, représentée par Monsieur Julien Lemoine.

Article 2 : Le contrat de location est consenti aux dates et heures suivantes pour la période des festivités qui débute du 03 mai au 1^{er} septembre 2024 inclus :

Soirées Taureaux-Bodéga

Vendredi 3 mai 2024 16H-00H

Vendredi 10 mai 2024 16H-00H

Vendredi 17 mai 2024 16H-00H

Vendredi 24 mai 2024 16H-00H

Vendredi 31 mai 2024 16H-00H

Vendredi 7 juin 2024 16H-00H

Vendredi 14 juin 2024 16H-00H

Vendredi 21 juin 2024 16H-00H

Vendredi 28 juin 2024 16H-00H

Vendredi 30 août 2024 16H-00H

Soirées Tapas y Beccerade

Jeudi 4 juillet 2024 18H-00H

Jeudi 11 juillet 2024 18H-00H

Jeudi 18 juillet 2024 18H-00H

Jeudi 25 juillet 2024 18H-00H

Taureaux-Piscine

Samedi 6 juillet 2024 20H-01H
Samedi 13 juillet 2024 20H-01H
Samedi 20 juillet 2024 20H-01H
Samedi 27 juillet 2024 20H-01H
Samedi 3 août 2024 20H-01H

Courses Camarguaises

Mercredi 26 juin 2024 16H-21H
Jeudi 27 juin 2024 16H-21H
Samedi 29 juin 2024 16H-21H
Dimanche 14 juillet 2024 16H-21H
Samedi 3 août 2024 16H-21H
Dimanche 4 août 2024 16H-21H
Lundi 5 août 2024 16H-21H
Mardi 6 août 2024 18H-01H
Mercredi 7 août 2024 16H-21H
Dimanche 1er septembre 2024 16H-21H

Autres Spectacles

Art Toros Y chevaux

Jeudi 27 juin 2024 21H-01H

La Nuit des Gardians

Lundi 5 août 2024 20H-01H

Veaux Piscine et Course Burlesque

Jeudi 8 août 2024 16H-01H

Festival Landais

Samedi 31 août 2024 17H-01H

Article 3 : Le contrat de location est consenti moyennant **une redevance mensuelle de 50,00€** (cinquante euros) pour les mois de mai, juin, juillet, août et septembre 2024, **soit un montant total de 250,00 €**.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de la publication, de la notification à l'intéressé et de l'exécution de la présente décision, qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal et dont ampliation sera transmise au représentant de l'État pour contrôle de légalité ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Pérols, le 8 mars 2024
Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Jean-Pierre RICO

